EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 9 novembre 2023

Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige

BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly

DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY,

-	19 18 17	L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le NEUF NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.	
<u>Vote</u>		Présents: 13	

17

Date de la convocation

Date d'affichage

06/11/2023

Pour

Contre

Abstentions

02/11/2023

Absents excusés: 5 (dont 4 pouvoirs) Patrick LEGER, a donné pourvoir à Nelly DAUDE, Bruno SELAS, a donné pouvoir à Jérôme FRANQUES, Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU, Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,

Didier LAURENS, José LOPEZ, Pascal MIR.

Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Pascal MIR

<u>Délibération n° 2023/10/060 – Décisions du Maire</u> prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
024/2023	20/10/2023	DA n° 01213823A0020 Immeuble n° 70 section G GIBERGUES Roland - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Acte rendu exécutoire, Après transmission par voie dématérialisée En Préfecture le : Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ